

Il est temps d'inscrire vos enfants



Des écoles accueillantes avec d'excellentes conditions de travail, que ce soit à Saint-Georges ou Bourlens

Les écoles de Bourlens et Saint-Georges fonctionnent depuis 1992 en Regroupement Pédagogique Intercommunal, ce qui a permis de maintenir un vrai dynamisme au sein des deux écoles.

Le RPI Bourlens-Saint-Georges accueille les enfants de toutes les classes de la maternelle et de l'élémentaire avec des effectifs qui permettent un enseignement dans des conditions optimales.

A la rentrée prochaine, l'école de Bourlens accueillera les enfants dès l'âge de 2 ans, en TPS (Toute Petite Section), PS (Petite Section), MS (Moyenne Section) et GS (Grande Section).

L'école de Saint-Georges accueillera les CP, les CE1, les CE2, les CM1 et les CM2.

Dans les deux écoles une garderie gratuite est proposée, avec, à l'école de Saint-Georges, l'aide aux devoirs, gratuite également, 2 fois par semaine.

Les deux écoles ont bénéficié ces dernières années d'importants travaux de rénovation et d'amélioration des infrastructures et des équipements autant dans les classes que dans les garderies ou les cantines, garantissant ainsi un cadre de vie plus confortable, plus fonctionnel et plus sécurisant pour les élèves. A Bourlens, les repas sont livrés, à Saint-Georges les repas sont cuisinés sur place, uniquement avec des produits frais.

Chaque année, les enseignants portent de nombreux projets, en partenariat avec le service culture de Fumel Vallée du Lot ou dans le cadre du Territoire Educatif Rural, dont la convention de partenariat vient d'être signée pour 3 années supplémentaires. Ces projets, soutenus par les municipalités, sont menés dans les domaines de la culture, des arts, du sport, de la citoyenneté, de l'environnement.

L'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans le bourg de Saint-Georges depuis la mi-février est un atout supplémentaire pour le RPI, cette MAM accueillant 8 enfants et assurant également de l'accueil périscolaire.

Les familles désirant inscrire leur enfant ou qui souhaitent tout simplement des renseignements sur le fonctionnement des écoles et des accueils périscolaires peuvent s'adresser à

- mairie de Bourlens : 05 53 40 75 78 ; école de Bourlens : 05 53 40 76 01 ; mairie de Saint-Georges : 05 53 40 81 00 ; école de Saint-Georges : 05 53 40 80 97.

La Dépêche, 21 juin 2025